

ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE **Seine-Saint-Denis**

APPEL A CANDIDATURES

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Golf de Seine-Saint-Denis aura lieu :

Le mercredi 4 novembre à Rosny-sous-Bois

2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 4 du règlement intérieur) ;
- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 6 des statuts et 3 du règlement intérieur du Comité Départemental de Golf ;
- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures :**
 - Être majeurs ;
 - Être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
 - Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial du Comité Départemental et en règle avec la ffgolf.

Ne sont pas éligibles au Bureau, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :

1. les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI) :

Les statistiques départementales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : 761 licenciés dont 191 féminines soit 25,1%.

Les listes doivent donc comprendre au moins 25,1% de femmes sur les membres de la liste (3 ou plus) pour être recevables.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Bureau Directeur du Comité Départemental de Golf, les listes des candidats **doivent être réceptionnées au plus tard le 9 octobre 2020 à l'adresse suivante :**

Comité Départemental de Golf de Seine-Saint-Denis
12 rue Raspail
93110 Rosny-sous-Bois

5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat :**

- des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables ;**
 - Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;
 - Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;
 - *Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).
- *Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*